

Diplôme	Mention	Spécialité/Parcours
Licence Niv II	Mathématiques	Mathématiques Mathématiques pour l'Économie
	Informatique	
	Électronique, Énergie Électrique, Automatique (EEEA)	Électronique, Énergie Électrique, Automatique Génie électrique et informatique industrielle
	Domotique - Immotique	
	Chimie	
	Sciences pour l'Ingénieur	Ingénierie pour le biomédical Physique et ingénieries Mécanique et ingénieries Génie des systèmes industriels : maîtrise de l'énergie Matériaux
	Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	Biochimie, biologie moléculaire, cellulaire et physiologie Sciences de la vie et de la Terre Écologie et biologie des organismes Sciences de la Terre et de l'environnement Ingénierie de la santé Technicien Commercial en Nutrition Animale (TCNA) Contrôles Agroalimentaires et Biotechnologies (CAB)
	Mathématiques	Mathématiques fondamentales et appliquées Actuariat et ingénierie mathématique en assurance et finance
	Informatique, Génie de l'information et des Systèmes	Génie informatique logicielle Informatique théorique et applications Systèmes de traitement des informations multimédia Génie électrique et informatique industrielle Sécurité des systèmes informatiques
	Master Niv I	Biosciences
Sciences biomédicales		Imagerie cellulaire Neurosciences Sciences des comportements Physiopathologie des grands systèmes Génétique, immunologie, cancer Signalisation et différenciation cellulaire
Sciences des environnements continentaux et côtiers		Environnement, sols, eaux Biodiversité Sécurité des procédés industriels et maîtrise des risques
Physique, Mécanique, Sciences de l'Ingénieur		Génie des systèmes industriels : maîtrise de l'énergie Développement des instruments scientifiques, optique et détection (DIODE) Énergie, fluides, environnement (EFE) Matériaux, nanosciences et énergie Mécatronique, composants et fiabilité Ingénierie et Contrôle des Matériaux - INCOMAT Ingénierie pour le biomédical
Chimie		Chimie organique Analyse et spectrochimie Polymères et surfaces

UFR Sciences et Techniques de l'Université de Rouen

TAXE D'APPRENTISSAGE

*Soutenir l'UFR Sciences et Techniques de l'université de Rouen
grâce à votre taxe d'apprentissage*

et contribuer au développement de la formation des futurs cadres de votre entreprise

L'UFR-ST c'est :

3 sites : Mont-Saint-Aignan, Le Madrillet, Évreux

3000 étudiants

259 enseignants-chercheurs

158 personnels techniques et administratifs

55 diplômes habilités

Conventions avec une cinquantaine d'établissements à l'étranger

3 écoles doctorales

6 Unités Mixtes de Recherche avec le CNRS

1 Unité INSERM

7 équipes d'accueil

1 Equipex

2 Labex

8 fédérations de recherche

1 Institut IREM

5 Grands réseaux recherche

7 départements d'enseignement

3 Pôles de compétitivité

4 plateformes scientifiques et technologiques

1 Institut Carnot

À l'UFR-ST les formations s'appuient sur :

- une recherche scientifique reconnue au niveau international
- des enseignements théoriques et pratiques*
- des équipements de pointe
- un encadrement de qualité
- des enseignants-chercheurs à l'écoute des étudiants

*(manipulations expérimentales, utilisation de logiciels métiers, apprentissage des méthodes de calcul numérique avancées)

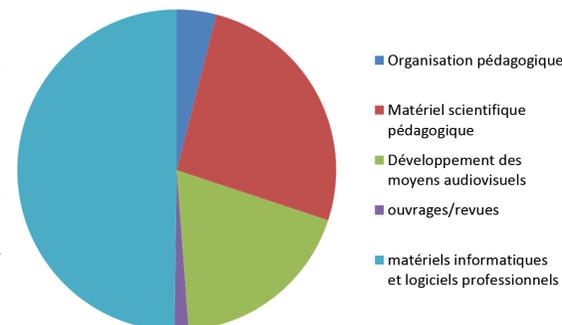
Les étudiants diplômés de l'UFR-ST sont appréciés dans les entreprises pour leur esprit d'initiative et leur autonomie. Ainsi, le taux d'actifs 18 mois après l'obtention d'un Master à l'UFR-ST est de 84%, dont 87% de cadres (chiffres 2012).

Les secteurs d'activité : énergie, industrie chimique, recherche et enseignement, électronique, informatique, industrie pharmaceutique, aérospatiale, défense, services, matériaux, agroalimentaire, transport, biotechnologies...

En versant votre taxe d'apprentissage à l'UFR-ST

- vous contribuez au développement de nos formations
- vous participez à la concrétisation de projets pédagogiques, scientifiques et technologiques innovants
- vous investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs

L'UFR-ST est habilitée à recevoir la taxe sur le Hors Quota qui représente 23% de votre taxe brute. Vous devez affecter 35% de ce Hors Quota à la catégorie B qui correspond aux diplômes de Licence et de Master délivrés par l'UFR-ST (niveaux I et II).



Répartition de l'utilisation de la taxe

La taxe d'apprentissage doit être versée via un organisme collecteur (OCTA). Vous devez désigner l'UFR-ST de l'université de Rouen comme bénéficiaire de votre versement, en indiquant éventuellement le nom du diplôme parmi la liste au verso.

Vous pouvez participer à une démarche qualité de l'UFR-ST en remplissant le formulaire TA-Annonce de versement, téléchargeable à l'adresse ci-dessous*.

Info

L'UFR-ST propose des formations sur catalogue ou sur mesure pour la formation tout au long de la vie des personnels de votre entreprise

* <http://sciences-techniques.univ-rouen.fr> Rubrique "Vous êtes...Entreprise, partenaire"